

taire, leur juge, et dont l'électeur de leur juge ne peuvent se faire aucune idée.

Les conditions politiques d'une nation, ses intérêts industriels et commerciaux, le rendement de ses finances, les obligations de ses voisinages, le maintien de ses influences, sont autant d'écheveaux qui se dévident par des ramifications extrêmement compliquées, dont le monsieur qui lit son journal dans le tramway est à mille lieues de pouvoir se douter.

Donc, monsieur le président, il n'y a pas l'ombre d'un doute que les événements qui surgiront contrôleront la décision du ministère, décision qui nécessitera une action rapide en ce qui concerne l'intérêt de ce que l'on appelle aujourd'hui le Commonwealth des nations britanniques; mais c'est là où, probablement, la population canadienne ne s'entendra pas avec les hommes alors au pouvoir, et l'on ne doit, à mon point de vue, négliger aucun facteur de sécurité en ce qui concerne notre non-participation éventuelle à des guerres où, seul, l'intérêt du Royaume-Uni peut être en jeu.

On nous dit que la Société des nations est un instrument de paix; j'en doute fortement, car, advenant le cas d'une guerre où le Japon serait déclaré, par la Société des nations, pays agresseur, immédiatement le mécanisme des sanctions économiques de la Société des nations fonctionnerait en faveur de la Russie; et nous-mêmes, membres de la Société, nous serions, comme dans le cas de l'Ethiopie, forcés à donner suite aux ententes que nous avons signées comme membres de la Société des nations; nous serions forcés, dis-je, par la Société des nations, d'adopter des sanctions économiques contre le Japon. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'adoption de ces sanctions économiques contre le Japon, par notre pays, serait considérée par cette nation comme un acte la justifiant d'envahir notre territoire; et nous verrions cette situation pénible d'un pays comme le nôtre, qui a horreur du communisme, prendre fait et cause pour une nation dont l'idéal est absolument contraire à celui de notre peuple canadien; car notre histoire, nos traditions, notre existence même, reposent sur une croyance qui est la base de toute société qui veut vivre et se respecter soi-même, c'est-à-dire la croyance en Dieu. Or le communisme russe comporte la négation totale de Dieu, base de notre organisation sociale.

Non, monsieur le président, je ne crois pas que la Société des nations, telle que constituée, soit un outil de paix. Je considère Genève, son magnifique lac, la végétation luxuriante qui l'entoure et le palais de la Société des nations tout simplement comme un endroit propice pour les politiciens en mal de vacances.

On nous dit que si nous votons l'augmentation des crédits militaires qui nous sont soumis actuellement, jamais ces crédits ne seront utilisés en dehors du pays. Or, si je lis l'Acte de la Milice canadienne, j'y vois, à l'article 64, le passage suivant:

(Traduction)

Le gouverneur en son conseil peut mettre la milice, ou toute partie de la milice, en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque moment que ce soit où il paraît à propos de le faire en raison de circonstances critiques.

(Texte)

Qui nous dit que le gouvernement qui sera alors au pouvoir n'appliquera pas cette clause de l'Acte de la Milice qui donne droit au cabinet, par un simple arrêté du conseil, d'utiliser notre organisation militaire en dehors du Canada?

Non, monsieur le président, je crois qu'il n'y a pour nous qu'une seule attitude qui soit logique: c'est d'occuper le plus tôt possible un siège à la Conférence panaméricaine, tel que nous y a invités, d'ailleurs, ce bon ami de notre pays et de la paix, M. Franklin Roosevelt. Nous affirmerions ainsi, vis-à-vis de toutes les nations, notre désir de rester ce que nous sommes de fait, une nation essentiellement américaine. Ce qui nous permettrait, avec les immenses ressources que nous avons, de consacrer, dans la paix, tous nos efforts au développement de notre pays, et de ne pas alourdir notre budget d'un montant assez considérable de dépenses militaires. Nous ne sommes pas encore sortis de la crise née de la guerre, et nos obligations résultant de notre participation à la guerre de 1914-1918 se chiffrent actuellement à au delà de \$4,600,000,000.

Je n'approuve pas l'amendement proposé par mon honorable collègue de Vancouver-Nord (M. MacNeil), parce qu'une partie de son amendement comporte un blâme direct envers le Gouvernement, concernant sa législation sociale; et je ne crains pas d'affirmer que, dans ce domaine, le pays n'a jamais eu un homme pour mieux comprendre les intérêts de la classe ouvrière que mon honorable ami le ministre du Travail (M. Rogers), dont l'action directe sur la législation ouvrière adoptée par cette Chambre a été d'un bénéfice considérable pour les relations entre employeurs et employés. Mais, par contre, je tiens à affirmer que je voterai contre l'augmentation des crédits militaires, parce que je suis convaincu que notre pays se doit actuellement d'orienter ses efforts vers d'autres directions plus profitables à la collectivité canadienne, à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir.